L'hon. M Fleming: Les affirmations de l'honorable député sont toutes de travers. Il ne cesse de parler de l'accueil réservé à l'emprunt. L'emprunt, en janvier 1958, a été très bien accueilli. L'emprunt a été sursouscrit par une forte marge, une marge presque sans précédent, alors que l'emprunt était le plus gros qui ait été lancé par les chemins de fer Nationaux.

Si l'honorable député veut parler de baisse dans la valeur marchande des ogligations depuis cette époque, il pourrait citer d'autres exemples, et établir des comparaisons, comme j'ai eu l'occasion de le faire ici il y a quelques semaines. Il y a eu une baisse appréciable de la valeur marchande de toutes sortes d'obligations de l'État dans les années 1955-1957, une baisse plus forte qu'on n'en a vu depuis lors.

M. Benidickson: Pas comme la baisse actuelle?

L'hon. M. Fleming: Oui. Je me ferai un plaisir de revenir là-dessus et d'inscrire cela encore une fois au compte rendu si la contemplation de cette question peut réconforter

les honorables députés.

Mais j'en viens à la question posée par l'honorable député. Le ministre des Finances ne passe pas son temps à guetter les faits et gestes du comité d'investissements de la Commission d'assurance-chômage pour surveiller ses opérations financières. Les membres de ce comité sont très compétents; je suis même certain que ce sont les meilleurs hommes qu'on puisse trouver pour ce très important service. Quels que soient les placements qu'ils aient faits alors, je ne doute pas qu'ils étaient du genre qu'aurait conseillé, dans ces conditions, toute personne bien renseignée.

L'hon. M. Martin: Personne ne critique la compétence du gouverneur de la Banque du Canada ni celle des membres du comité des investissements de la Commission d'assurance-chômage.

M. Benidickson: Quand le ministre ne regarde pas par-dessus leur épaule!

L'hon. M. Martin: La question de leur compétence ne fait qu'embrouiller les choses. Je répète que le lancement de cet emprunt a été très difficile, et que la décision du comité des investissements de la Commission d'assurance-chômage tendant à placer les valeurs en dépôt, qui représentent, en grande partie, l'apport des ouvriers et des employeurs de notre pays, a été prise à un moment où l'émission rencontrait les difficultés dont j'ai déjà parlé et dont le ministre nie d'ailleurs l'existence, mais je crois que les faits prouveront mon affirmation, comme, d'ailleurs, le rapport établi par le gouverneur de la Banque du Canada et dont j'ai pris connaissance.

L'hon. M. Fleming: Il parle du marché ultérieur, ce qui est tout différent.

L'hon. M. Martin: J'ai également mentionné le marché ultérieur. Un an plus tard la valeur des obligations se situait entre 85 et 89. On verra que la valeur en bourse de l'émission, presque à compter de la date de cette dernière allait en diminuant. Je n'ai pas les chiffres exacts devant moi, et je le regrette. On constatera, je crois, qu'en l'espace de six mois la valeur était tombée à un chiffre comparable au chiffre le plus élevé, soit 89, que j'ai mentionné il y a un moment.

Voici le renseignement que j'aimerais obtenir du ministre: savait-il que le comité des investissements, comptant parmi ses membres son propre sous-ministre et du gouverneur de la Banque du Canada, avait décidé de placer dans cette émission certains montants provenant de la caisse d'assurance-chômage? Cette décision a-t-elle été prise du consentement du ministre, avec son approbation et son avis? Ce n'est pas que je veuille le critiquer, si les choses se sont passées ainsi, mais je veux tout simplement me renseigner.

L'hon. M. Fleming: En toute déférence, cela n'a rien à voir à la mesure à l'étude. L'honorable député semble croire que nous en sommes déjà rendus à un poste qui figure un peu plus loin à l'ordre du jour, c'est-à-dire le bill tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. Sa question n'a rien à voir à la mesure à l'étude.

L'hon. M. Martin: Non? Nous discutons le financement du National-Canadien. Le ministre a parlé d'une émission de 300 millions de dollars en janvier 1958; or, c'est bien l'émission dont je parle. Son intérêt est de 4 p. 100 et doit arriver à échéance le 1° février 1981. Il est intéressant de comparer cette émission avec une autre datant de mai 1959 au montant de 150 millions de dollars qui, incidemment, doit arriver à échéance quatre ans plus tôt, soit en 1977.

Si mon honorable ami prétend que nous ne pouvons pas discuter de cette émission à propos de la mesure à l'étude, pour nous rendre compte de ce que le gouvernement avait à l'esprit lorsqu'il a autorisé que des valeurs en dépôt soient placées dans cette émission, alors j'ai peine à comprendre les règles qui régissent les délibérations du comité. C'est parce que je me sens sur un terrain solide que je demande maintenant au ministre de nous dire si, oui ou non, il a, en tant que ministre des Finances, approuvé la décision du comité des investissements de l'assurance-chômage de participer à cette émission?